

COALITION D'ACTION POUR METTRE FIN A LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS DEUX PAYS D'AFRIQUE CENTRALE (CAMEROUN ET RCA)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La violence contre les femmes et les filles (VCF) représente l'une des violations des droits humains les plus répandues, notamment en Afrique centrale. En République centrafricaine (RCA) et au Cameroun, les femmes et les filles continuent de subir des violences domestiques, sexuelles, psychologiques et économiques, souvent exacerbées par des conflits armés, l'instabilité politique, et des normes culturelles et sociales discriminatoires.

Les législations et politiques visant à protéger les femmes et les filles contre les violences ont évolué dans ces deux pays et des efforts notables ont été déployés pour répondre à ce fléau.

En RCA, malgré un contexte marqué par des conflits armés récurrents, des initiatives innovantes émergent pour répondre aux besoins des survivantes, notamment à travers des partenariats entre organisations locales et internationales, la mise en place de mécanismes communautaires de prévention, la mobilisation des dirigeants traditionnels pour changer les normes sociales et des cadres juridiques.

Au Cameroun, bien que la violence reste un problème sous-déclaré, des avancées législatives ont été réalisées, notamment avec l'adoption de la loi n°2016/007 portant code pénal. Le pays dispose également de cadres stratégiques, tels que la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, qui intègre des approches multisectorielles mobilisant les services de santé, la justice et les organisations de la société civile.

Malgré ces avancées, les deux pays continuent de faire face aux défis communs, tels que le cadre juridique peu protecteur des défenseurs des droits des femmes et des survivantes de VFF et l'inexistence de mécanismes de soutien aux défenseurs en danger ; la faible application des lois existantes en matière de protection des droits des femmes et de lutte contre les VFF et la faible prise de conscience des autorités et détenteurs d'obligations de l'ampleur et des conséquences des VFF. Il est donc crucial d'analyser et de comparer les politiques, législations et pratiques en RCA et au Cameroun pour identifier les forces spécifiques de chaque pays qui peuvent être mises en valeur et adaptées dans d'autres contextes régionaux pour promouvoir une réponse concertée et informée d'amélioration de la protection des droits des femmes et des filles. En recueillant les points de vue des parties prenantes (décideurs, praticiens, organisations de la société civile et communautés), pour contribuer au débat politique et soutenir une mise en œuvre plus cohérente et efficace des politiques de lutte contre la violence faite aux femmes et filles dans les deux pays.

C'est dans ce contexte que NDH-Cameroun qui voudrait à travers l'étude comparative de base sur l'élimination des violences en Afrique centrale, identifier, comparer et évaluer les forces et faiblesses des législations, politiques et pratiques dans les deux pays, d'examiner l'efficacité de leur mise en œuvre et de leur impact sur le terrain. Cette comparaison permettra de dégager les meilleures pratiques, d'identifier les lacunes critiques, et de formuler des recommandations ciblées pour guider les décideurs et les praticiens dans l'élaboration de politiques et de pratiques renforcées contre la violence faite aux femmes et filles.

II- OBJECTIFS

Objectif général

Analyser le cadre juridique et politique existant en matière de lutte contre les VCFF au Cameroun et en RCA, d'identifier les lacunes et de proposer des recommandations pour renforcer les politiques et pratiques existantes.

Objectifs spécifiques :

- Identifier et examiner la conformité des cadres nationaux avec les normes et instruments juridiques régionaux et internationaux ;
- Évaluer l'efficacité des programmes et interventions déployés par les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux dans chaque pays.
- Documenter les expériences et perceptions des acteurs clés, y compris les gouvernements responsables, les OSC, les survivantes de violences ;
- Fournir des données qualitatives sur les bonnes pratiques, les défis, et les attentes des parties prenantes ;
- Identifier les forces, lacunes et opportunités spécifiques à chaque pays ;
- Analyser les similarités et différences entre les deux contextes pour dégager des enseignements mutuels et transférables ;
- Documenter les initiatives réussies et les approches innovantes mises en œuvre en RCA et au Cameroun qui pourraient être adaptées ou répliquées à l'échelle régionale ;
- Proposer des solutions concrètes pour combler les lacunes identifiées dans les deux pays ;
- Élaborer des recommandations stratégiques pour les décideurs, les OSC et les partenaires techniques afin d'améliorer les cadres juridiques et politiques et de renforcer leur mise en œuvre ;

III- DELIMITATION DE L'ETUDE

- L'étude couvre le Cameroun et la République Centrafricaine.

IV- REDACTION DU RAPPORT ET LIVRABLES

Le ou la consultant(e) ou le Cabinet rédigera le rapport dans le respect de la police « Calibri (corps) », et de taille « 12 minimum » et celui-ci sera présenté en version Word. Il est attendu que le rapport soit le plus exhaustif possible incluant ainsi toutes les informations recueillies sur le thème de recherche. Par ailleurs, le ou la consultant(e), après avoir présenté le rapport participera également à l'atelier de validation de celui-ci afin d'intégrer les idées amélioratives. Le rapport final sera obtenu 10 jours après l'atelier de validation.

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

1. **Rapport d'inception** : Détaillant la méthodologie, le plan de travail, et le calendrier d'exécution.
2. **Rapport d'analyse comparative** : Incluant une description complète des politiques en RCA et au Cameroun, une analyse des lacunes et points forts, et des données sur l'impact des politiques sur les bénéficiaires et la société.
3. **Policy brief** : Un résumé stratégique des conclusions principales, des recommandations, et des bonnes pratiques, destiné aux décideurs.
4. **Présentation des résultats** : Exposé des principales conclusions et recommandations, suivi de discussions avec les parties prenantes.

V- MÉTHODOLOGIE

Les techniques suivantes seront utilisées : la revue documentaire, les entretiens et focus group et les outils d'analyses.

- **La revue documentaire** : Analyser les documents juridiques, politiques, et rapports de mise en œuvre disponibles dans les deux pays.

- **Les entretiens avec les parties prenantes** : Interviews semi-structurées avec les représentants gouvernementaux, organisations de la société civile, autorités judiciaires, communautés locales et survivantes de violences.
- **Les groupes de discussion** avec des parties prenantes clés pour valider et affiner les conclusions.
- **Les outils d'analyse qualitative et quantitative** pour structurer et interpréter les données, identifier les tendances, forces et faiblesses des approches respectives.
- **Recueillir des retours d'experts** pour ajuster les recommandations préliminaires et renforcer la pertinence des conclusions

VI- PÉRIODE ET DURÉE

La durée proposée pour l'étude est de 60 jours. Cette période prend en compte les moments prévus pour la préparation de l'enquête et la restitution du rapport final. Le cabinet d'étude ou le consultant proposera un calendrier indicatif des activités dans son offre technique.

VII- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les offres des candidats devront comprendre :

❖ *Dossier administratif*

- Dossier fiscal à jour
- Un plan de localisation
- Une copie de son attestation d'immatriculation
- Relevé d'Identité Bancaire. (RIB)

❖ *Dossier technique*

- Un CV détaillé du Consultant principal qui répond de la proposition ;
- Une offre technique détaillant la méthodologie proposée et incluant un calendrier indicatif des activités ;
- Les références des travaux antérieurs réalisés ou déjà effectués par le/la consultant(e) ;

❖ *Dossier financier*

- Une offre financière avec une offre de prix en FCFA bien détaillé

VIII- DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres sous pli fermé adressées à Madame la Directrice exécutive de NDH-Cameroun et portant la mention : « *ne pas ouvrir-Recrutement d'un consultant pour réalisation de l'étude* »

Les dossiers peuvent être déposés en support physique au siège de NDH ou envoyé par voie électronique (email uniquement)

Date limite de soumission des offres le 15 décembre 2024 à minuit (heure du Cameroun)

Contact

NDH-Cameroun (Mme Liliane Guikam)

Montée du Lycée Nkol-Eton,

B.P 4063 Yaoundé

Email : ndhcameroun97@gmail.com / floline23@yahoo.fr

Tél : (237) 222 01 12 47 / 675 65 72 92 / 696 85 22 90